

10 Faits divers & Justice

Homicide au quartier Salsa (Port-Gentil)

En prison pour avoir asséné un coup de pilon mortel à son voisin

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

UNE bagarre entre adolescents habitant la même concession, au quartier Salsa, dans la commune de Port-Gentil, a récemment tourné au drame. En effet, Hans Harley Mbangoué Mboumba, jeune Gabonais âgé de 17 ans, élève de passage en classe de quatrième, au lycée Joseph Ambourouet Avaro (LJAA), a trouvé la mort, suite à un coup de pilon reçu au niveau de la tête, de la part de A.J.A.B., un autre jeune compatriote, 15 ans, élève en classe de sixième, au Collège d'enseignement secondaire de Bac-Aviation (CESBA). Selon les premiers éléments de l'enquête, une histoire de jalousie, mettant en lumière une petite amie comme objet de convoitise, serait à l'origine



A.J.A.B. dit regretter son geste.



L'arme du crime.

de cette vive altercation qui a endeuillé une famille. Après son arrestation, le jeune suspect serait passé aux aveux lors de son audition à la Police judiciaire (PJ). Entendu sur procès-verbal, A.J.A.B. aurait, en effet, déclaré aux enquêteurs qu'un camarade lui avait rapporté que Hans Harley Mbangoué Mboumba avait embrassé sa copine. Il a alors convoqué cette der-



Il attend désormais son procès à la prison du Château.

nière pour lui faire des reproches, en présence de celui qu'il considérait alors comme un rival. Mais, toujours selon A.J.A.B., ce dernier n'a pas apprécié cette démarche. Le ton est alors monté entre les deux amoureux. Ensuite, la situation a dégénéré. « Arrivé à la maison avant moi, Hans s'est armé d'un morceau de bois et d'une pelle. Me sentant en danger, j'ai couru chez moi,

puis j'ai pris un pilon pour me défendre, ensuite je suis allé à sa rencontre. Pendant que sa belle-sœur nous calmait, Hans m'a donné un coup de pelle au visage. J'ai riposté immédiatement en lui donnant un coup de pilon au niveau de la tête, il s'est écroulé. C'est autour de 24 heures que j'ai réalisé que le pire était arrivé, quand j'ai entendu des pleurs provenant de leur domicile. Je regrette l'acte que j'ai posé sur mon frère car, j'ai agi sous l'effet de la colère », raconte le jeune homme, actuellement incarcéré à la prison centrale du Château. Avant de rendre l'âme au Centre hospitalier régional de Ntchengue, la victime, selon divers témoignages, aurait été d'abord conduite dans trois cliniques différentes (Saint-Pierre, Littoral et Ayilet), sans succès, faute de médecins spécialisés pour s'occuper de son cas.

Insécurité à Libreville

Ils violent leur victime après l'avoir braquée

AEE

Libreville/Gabon

UNE fois de plus, Jean-Robert Minko Minko, alias "Skyzeur", va devoir rendre des comptes à la justice. Habitué des prisons, ce Gabonais, identifié comme un bandit de grand chemin, vient de tomber à nouveau dans les filets de la Police judiciaire (PJ). Il lui est reproché cette fois d'avoir, avec l'aide d'un complice actuellement en fuite, commis plusieurs braquages à l'arme à feu, dont l'un s'est soldé par un viol sur une victime au quartier Derrière-la-prison. "Skyzeur" est un récidiviste sorti de prison il y a seulement quelques mois, renseigne une source judi-



Jean-Robert Minko Minko, alias "Skyzeur".

ciaire. En effet, précise la source, après avoir été condamné à 8 ans de réclusion criminelle après un meurtre, il sera admis à la prison centrale d'Oyem. A sa sortie, il regagne Libreville, où il forme un duo avec un autre délinquant. Leur terrain de

prédilection, les quartiers du premier arrondissement. Pour parvenir à ses fins, Minko Minko réussit à se procurer une arme à feu de type pistolet automatique (PA), avec 7 munitions. **TÉMOIGNAGES.** C'est, entre autres, avec cette



L'arme à feu utilisée par le braqueur présumé.

arme de poing que son acolyte et lui vont opérer dans plusieurs quartiers, notamment à Ambowè, Charbonnages, Louis et Derrière-la-Prison, indique la source. Résultat: les services de sécurité croulent sous le poids des plaintes émanant

des victimes du tandem. La dernière en date est une dame qui, sur le chemin de son domicile, a eu le malheur de croiser nuitamment les deux bandits derrière l'ambassade du Nigeria. Sous la menace d'un pistolet et d'un couteau, ils lui arracheront

tous ses biens précieux. Puis, ils la somment de se déshabiller. La malheureuse est par la suite agressée sexuellement par les deux individus qui, une fois leur acte ignoble accompli, prennent le large, abandonnant la victime en état de choc. Fort heureusement, la PJ vient de mettre hors d'état de nuire Jean-Robert Minko Minko. Au poste de police, il aurait reconnu les faits. Dès que la nouvelle de son interpellation a été connue, ses nombreuses proies ont afflué à la PJ où elles ont formellement identifié "Skyzeur". Elles se disent d'ailleurs prêtes pour témoigner au tribunal le jour du procès du suspect, pour le voir regagner la maison d'arrêt pour un bon moment.

Tribune de la victime

Le meurtrier bénéficie-t-il de la protection d'une main noire ?

LA justice gabonaise et les services chargés de traquer les criminels sont-ils définitivement à la solde du plus offrant ? C'est la question que l'on est en droit de se poser, au regard de certaines situations troublantes vécues par des justiciables. A l'exemple de H.A., une dame qui ne souhaite qu'une seule chose : que le meurtrier de son fils soit neutralisé et réponde de son acte devant une juridiction compétente. Les faits ont lieu dans la nuit du 2 août 2017, à Derrière-l'Ecole-Normale. Le fils en question, R.M.M., passe de vie à trépas à la suite d'un coup de couteau que lui aurait asséné G.M.A. Pour échapper aux représailles, ce

dernier quitte la capitale et trouve refuge dans la province du Woleu-Ntem. Après avoir transité par la brigade de gendarmerie de Gros-Bouquet, le dossier sur cette affaire se trouve à ce jour sur la table de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ), que ses éléments peinent à boucler. De quoi décourager la mère de la victime, qui s'est constituée partie civile. Une plainte a été déposée par cette dernière au parquet du tribunal de première instance de Libreville pour que le meurtrier présumé de R.M.M. - connu également comme un trafiquant de stupéfiants très actif -, soit

appréhendé à travers une jonction de procédures. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'antenne de la PJ d'Oyem est mise à contribution, il y a près de six mois. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) seraient d'ailleurs parvenus à mettre la main sur le fugitif. Malheureusement, alors que H.A. se réjouit d'être sur le point d'avoir gain de cause, on lui annonce que le véhicule escortant G.M.A. a fait un accident entre Bitam et Oyem. Et que le suspect en a profité pour fondre dans la nature. C'est donc la longue attente jusqu'à ce jour. « Si la famille du meurtrier de notre fils voulait vraiment que

justice soit faite, il y a longtemps que celui-ci aurait été mis aux arrêts. Au lieu de cela, il semble bénéficier d'une protection. Pour preuve, sentant l'étau se resserrer autour de lui, il aurait trouvé refuge chez une tante au Cameroun. Avant de revenir au Gabon, pensant que le temps avait eu raison des poursuites judiciaires à son encontre », regrette un proche de la famille de R.M.M. Le pire à craindre dans cette affaire, ce sont les soupçons d'entente secrète entre les OPJ et l'entourage du tueur présumé en cavale. Au grand dam des plaignants. Récemment, la mère du disparu aurait même été tournée en bourrique par un enquê-

teur. Mis sous pression, pour qu'il communique sur les dernières avancées du dossier, celui-ci finira par ne plus répondre aux appels téléphoniques de H.A. Au regard du flou qui semble entourer la procédure, les parents du défunt entendent entrer directement en contact avec le nouveau commandant en chef des Forces de police nationale (FPN). Si tant est que le suspect bénéficierait de la protection d'une main noire, celle-ci est loin de lui rendre service. Car, quel que soit le temps que cela prendra, il devra inéluctablement rendre des comptes à la justice.